

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 DECEMBRE 2024  
COMMUNAUTE DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

**Délibération n°2024/84 du 05 décembre 2024**

Nombre de Conseillers : 53  
En exercice : 53  
Quorum : 27  
Présents : 37  
Absents : 16  
Votants : 37  
-dont « pour » : 37  
-dont « contre » : 0  
-dont « abstention » : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 décembre à 20h30, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Ponsampère, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 28 novembre 2024.

Présents : M Esterez, JJ Maumus, O Vendome, JN Jammet, P Cano, C Ladois, JF Doz, F Saphore, P Laprebende, V Cyriaque, P Taran, M Ulian, S Lahille, F Thiot, M Nogues, JC Dazet, D Tugaye, C Salles, M Doneys, JP Magni, C Daujan, F Monserrat, L Soriano, JF Daubian, JM Laffitte, D Pomies, J Puch Nedellec, A Bourdallé, D Jové, F Gouzenne, I Pique (suppléante de C Verdier), A Fonvielle, J Bernichan, P Ducombs, C Mailhos, M Moura, B Sarrelabout

Absents excusés : R Sassoli, C Abadie, JM Castay, G Pujos, JM Le Mao, C Bonnassies

Absents non excusés : G Tanques, F Dupouey, P Baron, C Falceto, JC Verdier, JC Laborie, C Bousquet, H Tujague, P Saintagne, JF Abadie

Secrétaire de séance : A Bourdallé

**Objet : Sécurisation des écoles et cours d'école**

Madame la Présidente rappelle que chaque année la Communauté de Communes investit, restaure, aménage et rend accessible les bâtiments dont elle a la charge.

Après inspection des sites, des investissements sur 4 bâtiments scolaires sont nécessaires pour sécuriser les cours d'école par l'installation de systèmes anti-intrusion : portails, barrières, clôtures et gâches électriques pour ouverture à distance.

Les bâtiments concernés sont les écoles de : Labéjan, Haget, Berdoues et St Médard (cours écoles et ALAE).

La présente délibération vise à approuver le plan de financement prévisionnel nécessaire afin de solliciter l'ensemble de nos partenaires financeurs :

Dépenses HT		Recettes HT		
Installation de dispositifs anti-intrusion (portails et clôtures)	6 728,37 €	DETR (catégorie : 4)	3 291,35 €	40,00%
Gâches électriques pour ouverture à distance	1 500,00 €	Autofinancement	4 937,02 €	60,00%
<b>Total</b>	<b>8 228,37 €</b>	<b>Total</b>	<b>8 228,37 €</b>	<b>100,00%</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le montant prévisionnel d'investissement à hauteur de 8 228,37€ HT soit 9 874,04€ TTC,
- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus,
- **DE DONNER** tout pouvoir à Madame la Présidente pour solliciter le financement de l'Etat et prendre toutes les dispositions utiles à cet effet,
- **DE MANDATER** Madame la Présidente à signer toutes pièces afférentes à ce projet.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



**Céline SALLES**



Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :  
de sa réception en sous-préfecture de Mirande le .....  
Et de sa publication le .....

La Présidente ;  
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulbos – Cours Lyautey – BP 53 –  
64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de  
préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).